

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} JUIN 2017

Président : M Jérôme BERNARD

Présents : MM Jean Paul CHABAL, Céline BACCONNIER, Jean Paul BEAUTHEAC, Catherine BOIS, adjoints,
MM Jean LEYNAUD, Yves CARLE, Denise CHOCHILLON, Liliane JULIEN, Norbert CLIGNAC, Christiane COSTE,
Bruno HILAIRE, Ghislaine AUTRICQUE, Cynthia MICHEL

Absent

Secrétaire de séance : Catherine BOIS

Ordre du jour

FINANCE

- Demande de prêt
- DM1 – BG – titres annulés 2016 / correction sur l'affectation du résultat

FONCIER

- Vente bâtiment Rue du Baïn
- Déclassement d'une partie de la place du Provence

TRAVAUX

- Rénovation salle « Les Coirons » - Avancement des travaux
- Compte rendu des autres travaux en cours

QUESTIONS DIVERSES

- SDEA – adhésion de 2 collectivités
- Manifestations
- Divers

Le Maire remercie les élus de leur présence et après s'être assuré que le quorum est atteint, il ouvre la séance à 18H30.

Il demande de rajouter à l'ordre du jour :

Finance – demande de subvention auprès du Département pour les dépenses de déneigement – campagne hivernale 2016-2017
Foncier – Résidence seniors Les Muriers de l'Enclos – périmètre de mise à disposition – partenariat avec ARDECHE HABITAT /
Acquisition partie tènement MDG – signature de l'acte notarié
L'assemblée donne son accord

FINANCE

Demande de prêt

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une partie des projets 2017 doivent être financés par l'emprunt et plus précisément :

- Une acquisition foncière
- L'aménagement d'un sentier de randonnée
- La réalisation de travaux de voirie (parking, voie communale, giratoire)

Il présente le résultat de la consultation auprès des organismes bancaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander auprès du Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais, un prêt du montant prévu au budget 2017 selon les caractéristiques suivantes : **durée – 15 ans / taux fixe (base 365 jours) – 1,15 % / périodicité – trimestrielle / frais de dossier – 350 €, décide de s'engager** pendant toute la durée du prêt à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires, décide de s'engager à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu, confère, en tant que de besoins, toutes délégations utiles au Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts) passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées, affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

DM1 – Budget général

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, pour

- L'annulation des titres n° 167–216 et 240 sur l'exercice 2016 du budget général, le transfert de la somme de 110 euros du compte 022 (dépenses imprévues) au compte 673 (titres annulés)
- La correction sur l'affectation du résultat 2016, le transfert de la somme de 100 euros du compte 002 au compte 7067 ; le résultat de clôture de 462 352.75 € étant affecté comme suit 400 000 euros au 1068 et 62 452.75 euros au 002 et non 62 452,75 euros.
- La consigne de gaz pour le poste à souder, le transfert de la somme de 220 euros du compte 2158 au compte 275 (ID)

Demande de subvention auprès du Département pour les dépenses de déneigement – campagne hivernale 2016-2017

Le Maire informe l'assemblée que les dépenses de déneigement, pour la campagne hivernale 2016-2017, s'élèvent à 2 303 euros (80,37 €/km voirie). Selon le règlement départemental, les communes de moins de 5000 habitants peuvent bénéficier d'un soutien financier lorsque ces dépenses atteignent 70 euros / kilomètre de voirie.

Compte tenu de ces données, le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention départementale pour la campagne hivernale 2016-2017.

FONCIER

Vente bâtiment Rue du Baïn

Le Maire rappelle à l'assemblée ces décisions concernant le devenir de l'ancien local technique, sis Rue du Baïn :

- Désaffectation le 3 novembre 2016
- Déclassement le 15 novembre 2016

Le gérant de la SARL AUTHENTIQUE PRIMEUR ayant réitéré son souhait d'acquérir ce bâtiment, une promesse unilatérale d'achat d'immeuble a été établie par Me PECHOUX le 24 janvier 2017. Le prix d'achat équivaut à l'estimation du Service des évaluations domaniales. Le Maire invite le conseil à se prononcer sur la vente à l'amiable de cet immeuble

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, considérant que la vente à la SARL AUTHENTIQUE PRIMEUR conforte la stabilité du commerce de proximité de la zone, après en avoir délibéré, à l'unanimité : procède à l'aliénation de l'immeuble, décide de la vente à l'amiable de cet immeuble aux conditions suivantes : acquéreur - SARL AUTHENTIQUE PRIMEUR / localisation – 54, Rue du Baïn / parcelles concernées – A 604 – 607 – 608 – 611 / prix – 180 000 euros / frais – tous les frais, droits et émoluments de l'acte sont à la charge de l'acquéreur, autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision et notamment l'acte notarié établi par l'étude de Me PECHOUX – 07000 PRIVAS.

Déclassement d'une partie de la Place du Provence :

Le Maire informe l'assemblée d'une demande d'implantation d'un bâtiment à vocation médicale sur la place Du Provence.

Il présente un dossier comprenant une notice explicative, un plan de la construction projetée avec le détail des surfaces.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constatant que cette décision ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de stationnement de véhicules décide de déclasser une partie de la Place du Provence, environ 160 M2 et donne tout pouvoir au Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Résidence seniors Les Muriers de l'Enclos– partenariat avec ARDECHE HABITAT– périmètre de mise à disposition

Le Maire rappelle la décision de l'assemblée, en date du 2 juin 2016, sur l'ouverture du programme de résidence Senior Les muriers de l'Enclos en partenariat avec ARDECHE HABITAT et la MUTUALITE DE L'ARDECHE.

Compte tenu que le Conseil municipal a décidé de se porter acquéreur, le 3 avril 2017, de plusieurs parcelles proches du secteur concerné, il demande à l'assemblée de les englober dans le périmètre qui servira d'étude à l'implantation au projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier à ARDECHE HABITAT la réalisation de ce projet sur le tènement.

Toutes les autres dispositions sont maintenues

Acquisition partie tènement MDG – signature de l'acte notarié

Le Maire rappelle à l'assemblée sa décision, en date du 9 février 2017 n° 9-2017, d'acquérir une partie du tènement du site industriel MDG et de l'autoriser à signer l'acte notarié. Il informe l'assemblée de son absence le 2 juin 2017, date fixée pour la signature.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confère l'autorisation de signer l'acte notarié à M Jean Paul CHABAL, adjoint au Maire.

TRAVAUX

Rénovation salle « Les Coirons » - Avancement des travaux

Pas de retard dans l'avancement des travaux. Le calendrier est respecté.

Compte rendu des travaux en cours

Le basculement des services techniques est prévu les 6, 7 et 8 juin.

QUESTIONS DIVERSES

• S.D.E.A. – adhésion de 2 collectivités

Le Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche informe les communes membres de l'adhésion des communes de CHARNAS et LAVILATTE.

Ecole – rythmes scolaires

Le décret, à sortir prochainement, devrait laisser aux communes le choix de décider - ou non - de revenir à la semaine de 4 jours et ses six heures de classe quotidiennes.

A l'unanimité le Conseil municipal serait favorable au retour de la semaine de 4 jours. Les représentants des parents d'élèves ainsi que les professeurs seront consultés très prochainement et la décision sera validée au prochain conseil d'école.

• SARDEM

Le Maire rappelle que l'entreprise, qui employait sur ce site 9 personnes, a fermé.

Le Maire propose au Conseil municipal de consulter le Domaine pour une estimation du tènement immobilier. L'assemblée est favorable à cette proposition.

Prochaines manifestations

- 24 juin 2017 : repas républicain organisé par le comité des fêtes
- 25 juin 2017 – journée du CCAS
- 30 juin 2017 – fête de l'école
- 7 juillet 2017 – cinéma à l'école

Dates à retenir

- 11 et 18 juin 2017 – Elections législatives - le tableau des permanences se trouve en annexe.

Prochaine réunion le 10/08/2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h